|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| PCT/WG/12/6 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 10 mai 2019  |

**Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Douzième session**

**Genève, 11 – 14 juin 2019**

Enquête sur la formation des examinateurs de brevets

*Document établi par le Bureau international*

# Résumé

1. Le présent document expose les résultats d’une enquête sur la formation des examinateurs chargés de l’examen des brevets quant au fond.

# Introduction

1. À sa neuvième session tenue à Genève du 17 au 20 mai 2016, le Groupe de travail du PCT a examiné les résultats d’un questionnaire adressé, d’une part, aux offices donateurs (c’est-à-dire, aux offices ayant dispensé une formation à l’examen des brevets quant au fond destinée aux examinateurs d’autres offices ou ayant contribué à des activités de formation de ce type organisées par une autre organisation) et, d’autre part, aux offices bénéficiaires (offices dont les examinateurs ont bénéficié d’une formation à l’examen des brevets quant au fond dispensée par d’autres organisations), demandant des informations sur toutes les activités de formation pertinentes menées pendant la période comprise entre 2013 et 2015, ainsi que des informations concernant la gestion et la mise en place d’une formation à l’examen quant au fond dans chaque office, notamment en ce qui concerne l’utilisation de modèles de compétences, de systèmes de gestion de l’apprentissage ou d’outils d’évaluation, ou encore la disponibilité de matériel ou d’autres supports de formation pour l’auto-apprentissage (circulaire C. PCT 1464; voir le document PCT/WG/9/18). Les délibérations du groupe de travail sont résumées aux paragraphes 63 à 67 du document PCT/WG/9/27 et reproduites intégralement aux paragraphes 155 à 169 du document PCT/WG/9/28.
2. Après ses délibérations, le groupe de travail est convenu que le Bureau international donnerait suite aux suggestions faites aux paragraphes 45, 47, 48 et 52 du document PCT/WG/9/18; le groupe de travail est notamment convenu que :

“45. … le Bureau international inviterait les offices, en particulier les offices donateurs, à lui faire rapport chaque année sur les activités de formation qu’ils ont menées ou dont ils ont bénéficié. Le Bureau international pourrait alors établir un recueil de ces activités de formation, qu’il mettrait à disposition sur son site Web.

“47. … le Bureau international inviterait les offices qui sont en mesure de proposer ce type de formation :

* 1. à offrir des possibilités de formation en cours d’emploi à davantage d’examinateurs et sur une période suffisamment longue;
	2. à proposer davantage de formations en classe de niveau avancé et à élargir la palette des matières enseignées; et
	3. à offrir davantage de possibilités aux examinateurs d’autres offices de participer en tant que participants extérieurs aux formations organisées principalement pour leurs propres examinateurs.

“48. … le Bureau international inviterait les États membres qui sont en mesure de financer des activités de formation à envisager la possibilité de définir des arrangements en matière de fonds fiduciaires ou d’élargir la portée des arrangements existants en matière de fonds fiduciaires, afin de pouvoir disposer de fonds supplémentaires pour proposer des formations aux examinateurs des pays en développement.

“52. … le Bureau international :

* 1. inviterait les offices qui proposent du matériel et des modules d’auto-apprentissage à l’informer au sujet de toute offre ou contenu disponible en la matière;
	2. établirait un recueil du matériel et des modules d’auto-apprentissage qui seraient utiles pour la formation des examinateurs chargés de l’examen des brevets quant au fond; et
	3. envisagerait la possibilité d’élaborer du matériel et des modules d’auto-apprentissage supplémentaires sur des thèmes qui intéressent particulièrement les examinateurs chargés de l’examen des brevets quant au fond.”
1. À ses dixième et onzième sessions, le Groupe de travail du PCT a examiné les documents PCT/WG/10/7 et PCT/WG/11/16, respectivement, qui contenaient les réponses des offices aux circulaires qui leur avaient été envoyées concernant les formations des examinateurs chargés de l’examen des brevets quant au fond dispensées en 2016 et 2017, respectivement. À sa onzième session, le groupe de travail est convenu qu’une enquête semblable serait réalisée sur les activités de formation menées en 2018 et sur les perspectives pour 2019. Les délibérations sur cette proposition font l’objet des paragraphes 206 à 215 du rapport de cette session (document PCT/WG/11/27).
2. Par conséquent, le Bureau international a mené une autre enquête au moyen de la circulaire C. PCT 1559 datée du 22 février 2019, adressée de nouveau aux offices donateurs et aux offices bénéficiaires. Un questionnaire annexé à la circulaire demandait des informations sur tous les sujets spécifiés dans le paragraphe 3 ci-dessus. Le texte de cette circulaire (avec le questionnaire) est disponible sur le site Web de l’OMPI, à l’adresse <https://www.wipo.int/pct/fr/circulars/index.html>.
3. À la date du 26 avril 2019, le Bureau international avait reçu 36 réponses à ce questionnaire : 31 de la part d’offices bénéficiaires (dont 14 étaient également des offices donateurs) et cinq de la part d’offices ayant uniquement joué le rôle d’office donateur. Les réponses sont examinées aux paragraphes 7 à 27 ci-après.

# Activités de formation menées en 2018

1. Le questionnaire faisait la distinction entre quatre catégories d’activités de formation :
* les programmes complets de formation à moyen ou long terme;
* les formations en cours d’emploi;
* les formations en classe dispensées en direct; et
* les formations en ligne, dont les séminaires en ligne et les modules d’enseignement à distance.

## Programmes complets de formation à moyen ou long terme

1. Un programme complet de formation à moyen ou long terme comprend plusieurs modules de formation distincts destinés à favoriser la transmission de connaissances et à permettre à des examinateurs de brevets d’acquérir des compétences sur une longue période (de quelques mois à deux ans, ou plus).
2. Il ressort de l’examen des activités indiquées par les offices dans le questionnaire que trois offices ont proposé ce type de formation en 2018 : IP Australia (IPAU) a organisé une quatrième et dernière session d’admission au programme régional de formation à l’examen de brevets (RPET), à l’intention de 15 examinateurs venant de cinq offices situés en Asie, qui a pris fin en 2018. L’Office européen des brevets (OEB) a organisé une telle formation pour les examinateurs de certains de ses États membres. Enfin, l’Office des brevets du Japon (JPO) a organisé un programme de trois mois (Operational Patent Examiner Training, OPET) pour 12 examinateurs venant de cinq offices différents situés en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
3. Ce sont ces trois offices (IP Australia, l’OEB et le JPO) qui avaient indiqué qu’ils menaient ces programmes complets de formation à moyen ou long terme en réponse aux enquêtes précédentes (circulaires C. PCT 1464, 1497 et 1529), lesquelles avaient couvert ces activités de formation menées pendant la période comprise entre 2013 et 2017.

## Formations en cours d’emploi

1. La formation en cours d’emploi se caractérise par le fait que les examinateurs réalisent, sous la supervision d’un examinateur expérimenté (tutorat individuel), certaines tâches propres à la fonction d’examinateur.
2. En 2018, six offices donateurs ont organisé une formation en cours d’emploi pour plusieurs offices bénéficiaires. Chaque activité de formation a duré en moyenne entre un jour et six mois et a compté jusqu’à 20 participants. Un grand nombre de ces formations en cours d’emploi ont été dispensées dans le cadre de programmes d’échange entre des offices de pays développés en vue du partage des meilleures pratiques.
3. Les formations générales ci-après ont été organisées à l’intention des examinateurs de brevets des pays en développement : le Mexique a organisé une formation pour 12 examinateurs venant du Guatemala; les Philippines une formation pour deux examinateurs venant du Bhoutan; et la Thaïlande une formation pour trois examinateurs venant de la République démocratique populaire lao. Une formation en cours d’emploi axée sur la technologie a été organisée par IP Australia à l’intention de trois examinateurs venant du Viet Nam et par la Suisse pour deux examinateurs venant des Philippines.

## Formations en classe

1. Les formations en classe sont dispensées en direct et requièrent la présence physique des formateurs et des bénéficiaires, comme pour les ateliers et les séminaires sur la classification des brevets, la rédaction des brevets, les stratégies de recherche ou encore les fondements du système de propriété intellectuelle, entre autres.
2. Comme cela avait été le cas lors des enquêtes précédentes, les offices ont indiqué que la plupart des activités de formation menées en 2018 avaient été des formations en classe : 10 offices donateurs ont assuré l’organisation ou contribué à l’organisation de plus de 39 activités de formation de ce type pour plus de 50 offices bénéficiaires et plus de 300 examinateurs.
3. Inviter les examinateurs d’autres offices à participer à des formations en classe organisées principalement à l’intention des examinateurs de l’office donateur pourrait être considéré comme une solution efficace pour former les examinateurs des autres offices. Toutefois, les réponses au questionnaire ont révélé que, en 2018, aucun office donateur n’avait invité des examinateurs d’autres offices à de telles formations internes. En réponse aux enquêtes précédentes (circulaires C. PCT 1464, 1497 et 1529), qui couvraient les activités de formation menées pendant la période comprise entre 2013 et 2017, six offices avaient fait état de telles invitations.

### Compilation des activités de formation

1. Au moment de l’établissement du présent document, le Bureau international procédait à l’élaboration d’une compilation reprenant l’ensemble des activités de formation qui avaient été menées à l’intention des examinateurs chargés de l’examen des brevets quant au fond, entre 2013 et 2018, et dont les offices avaient rendu compte en réponse aux quatre enquêtes (circulaires C. PCT 1464, 1497, 1529 et 1559). Le Bureau international fera le point oralement sur cette compilation au cours de la présente session du groupe de travail.

## Séminaires en ligne, modules d’enseignement à distance et matériel d’auto-apprentissage

1. Les activités de formation proposées dans le cadre de salles de classe virtuelles, telles que les séminaires en ligne (sur le Web), en direct ou enregistrés, les modules d’enseignement à distance (avec tutorat ou non) ou encore le matériel d’auto-apprentissage, sont des solutions potentiellement efficaces en termes de formation, car elles évitent les déplacements et, lorsqu’elles sont proposées en différé, permettent aux participants d’avancer à leur propre rythme.
2. En réponse au questionnaire, 19 offices ont indiqué que leurs examinateurs avaient participé en 2018 à des activités de formation assurées dans des salles de classe virtuelles ou à des modules d’enseignement à distance. Des examinateurs venant de 12 offices avaient participé à des cours ou à des séminaires sur le Web proposés par l’OMPI, notamment aux modules d’enseignement à distance établis par l’Académie de l’OMPI. Les cours ou les séminaires proposés par l’Office européen des brevets, en particulier par l’Académie européenne des brevets, ont été suivis par des examinateurs venant de 13 offices. Sept de ces offices avaient participé à des modules ou à des séminaires sur le Web organisés par ces deux organisations.

### Compilation de solutions d’apprentissage en ligne et de matériel d’auto-apprentissage

1. Dès la dixième session du groupe de travail, le Bureau international avait présenté une compilation de solutions d’apprentissage en ligne et de matériel d’auto-apprentissage qui avait été actualisée plusieurs fois au cours de 2017 et de 2018. En réponse au questionnaire, six offices avaient fourni des informations aux fins de l’actualisation de cette compilation. Le Bureau international a établi une nouvelle version actualisée de cette compilation (voir le document [PCT/WG/12/PRESENTATION/E-LEARNING](http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=372831)) contenant de nouvelles ressources d’apprentissage en ligne au sujet desquelles le Bureau international a fait des recherches de sa propre initiative. Le Bureau international fera le point oralement sur cette compilation au cours de la présente session du groupe de travail.

### Proposition d’enquête sur les politiques relatives à l’élaboration et à l’utilisation de solutions d’apprentissage en ligne

1. La disponibilité des ressources en ligne n’a cessé d’augmenter au cours des dernières années et certaines ressources sont devenues plus complexes. Plusieurs offices ont entrepris d’élaborer des ressources en ligne dans le cadre de leurs efforts visant à mettre au point une infrastructure de formation pour les examinateurs nouvellement recrutés et les examinateurs expérimentés. Bien que les ressources élaborées par les institutions de propriété intellectuelle couvrent généralement les compétences de base des examinateurs de brevets, d’autres institutions (autres que les institutions de propriété intellectuelle) ont mis au point de nouvelles solutions d’apprentissage en ligne qui non seulement s’adressent aux examinateurs de brevets, mais portent aussi sur des compétences utiles aux examinateurs, par exemple des compétences spécifiques relatives à certaines technologies, comme les recherches dans les bases de données spécialisées dans les séquences biologiques.
2. Toutefois, les plus petits offices ne disposent pas de moyens suffisants pour élaborer leurs propres ressources en ligne. Ces offices pourraient grandement bénéficier de ces ressources, mais il semblerait qu’ils n’exploitent pas pleinement cette possibilité ou qu’ils n’en aient même pas connaissance.
3. Le Bureau international propose donc de réaliser une enquête ponctuelle afin d’étudier les politiques mises en œuvre par les offices concernant l’utilisation de ressources d’apprentissage en ligne provenant de différentes sources pour la formation de leurs examinateurs de brevets. Cette enquête porterait aussi sur les politiques mises en œuvre par les offices dans le cadre de leur infrastructure de formation pour élaborer des ressources en ligne et pour partager ces ressources avec d’autres offices intéressés ou utilisateurs potentiels. L’enquête permettrait en outre de recueillir les vues des offices sur l’utilité de l’apprentissage en ligne, sur les lacunes des ressources en ligne existantes et sur la coopération en ce qui concerne l’élaboration et le partage de ces ressources.

# Accroître les possibilités de formation

1. Six offices donateurs ont fourni des réponses précises concernant l’invitation à accroître les possibilités de formation.
2. Quatre offices ont indiqué, de manière générale, qu’ils s’engageaient à maintenir leur participation à la formation d’examinateurs. L’Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) a indiqué qu’elle prévoyait de renforcer la formation des examinateurs dans le cadre du fonds fiduciaire chinois existant. Seul l’Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle a indiqué qu’il prévoyait de multiplier les possibilités de formation en cours d’emploi.

# Arrangements en matière de fonds fiduciaires

1. Aucun des offices ayant conclu dans le passé des arrangements en matière de fonds fiduciaires avec l’OMPI n’a indiqué qu’il envisageait d’élargir la portée de ces arrangements. Aucun autre office n’a indiqué qu’il envisageait de conclure des arrangements similaires en matière de fonds fiduciaires pour augmenter la mise à disposition de fonds destinés à la formation d’examinateurs venant de pays en développement.

# Programmes, modèles de compétences et autres documents relatifs à la formation

1. Cinq offices ont répondu à la demande de programmes, de modèles de compétences et d’autre matériel se rapportant à la formation. Le Bureau international fera le point oralement sur ces réponses au cours de la présente session du groupe de travail.

# Prochaine enquête

1. Étant donné qu’il a été convenu que le Bureau international inviterait les offices à lui faire rapport régulièrement sur les activités de formation qu’ils ont menées ou dont ils ont bénéficié, le Bureau international propose que, à l’avenir, les enquêtes soient réalisées tous les deux ans plutôt que chaque année, afin de réduire la charge de travail des offices en ce qui concerne l’établissement des rapports tout en maintenant la transparence. Le Bureau international prévoit donc de réaliser une nouvelle enquête en 2021, couvrant les activités de formation menées en 2019 et 2020. Le Bureau international rendra compte au groupe de travail des réponses reçues dans le cadre de cette enquête à sa session de 2021.
2. *Le groupe de travail est invité*
	* 1. *à prendre note du contenu du présent document et*
		2. *à faire part de ses observations sur les propositions énoncées aux paragraphes 23 et 28 du présent document.*

[Fin du document]